



Recueil Spécial des Actes Administratifs

N°120 du 14 mars 2022

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES DU PRESIDENT

**

Calendrier des réunions du Conseil Départemental à venir :

- 25 mars 2022 (Budget primitif 2022)
- 24 juin 2022 (Décision modificative)

à l'Hôtel du Département – 6 rue Gaston Manent – 65000 TARBES.

RAA N°120 spécial du 14 mars 2022

N°	DATE	SERVICE D'ORIGINE	OBJET
1025	09/03/2022	DRM	* Arrêté temporaire d'application portant réglementation de la circulation sur la RD 922 sur le territoire de la commune de Gèdre
1026	15/02/2022	DRH	* Recrutement par voie de mutation - Mme Agnès Bareille-Delphin

* Inséré au R.A.A.

D.G.S. (Direction Générale des Services)

DIRASS (Direction des Assemblées)

D.R.M. (Direction des Routes et des Mobilités)

D.E.B. (Direction de l'Éducation et des Bâtiments)

D.R.H. (Direction des Ressources Humaines)

D.R.A.G. (Direction des Ressources et de l'Administration Générale)

D.S.D. (Direction de la Solidarité Départementale)

D.D.L. (Direction du Développement Local)



REGISTRE DES ARRETES
DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

DIRECTION DES ROUTES
ET DES MOBILITÉS

OBJET : ARRETE TEMPORAIRE D'APPLICATION

Le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées,

Vu l'arrêté temporaire du 28 novembre 2021 prononçant la fermeture provisoire de la route départementale n° 922, comprise entre le PR 3+050 et le PR 07+200, sur le territoire de la commune de GEDRE,

Sur proposition de M. le Directeur Général Adjoint, Directeur des Routes et des Mobilités

ARRETE

ANNULE ET REMPLACE L'ARRÊTÉ du 9 mars 2022

Article 1 – Les dispositions prescrites par l'arrêté temporaire du 28 novembre 2021 interdisant la circulation des véhicules sur la route départementale n° 922, entre le PR 3+050 et le PR 7+200, sur le territoire de la commune de GEDRE, sont abrogées à compter du mercredi 9 mars 2022 à 17h00.

Article 2 - Le présent arrêté sera affiché dans la commune de GEDRE et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département des Hautes-Pyrénées.

Tarbes, le - **9 MARS 2022**
Pour le Président et par délégation
Chef de Service
Organisation et Gestion des Routes



Mickaël GAYE-METOU

Pour attribution :

M. Le Maire de GEDRE,
M. Le Colonel Commandant du Groupement de Gendarmerie,
M. Le Chef d'Agence des Routes du pays des Gaves.

Pour information :

Mme Maryse CARRERE, conseillère départementale du canton de la Vallée des Gaves,
M. Louis ARMARY, conseiller départemental du canton de la Vallée des Gaves.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES



OBJET : Recrutement par voie de mutation

Le Président du Conseil Départemental,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux ;
Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées du 11 juin 2021 portant révision des modalités d'attribution du régime indemnitaire au sein du Département des Hautes-Pyrénées ;
Vu la vacance d'un poste de juriste spécialiste de la contractualisation dans le domaine social à la Direction des Ressources et de l'Administration Générale - Direction de l'Administration et des Finances - Service Affaires Juridiques Achats ;
Vu la déclaration de vacance d'emploi V065211000427904001 au Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale des Hautes-Pyrénées ;
Vu la dernière situation administrative du 28 avril 2021 établie par la Syndicat Intercommunal d'Action Sociale en Milieu Rural, plaçant, à compter du 1^{er} mai 2021, Madame Agnès BAREILLE-DELPHIN au 7^{me} échelon du grade d'Attaché Territorial indice brut 815, indice majoré 668 correspondant à l'indice de traitement conservé à titre personnel ;
Vu la demande de recrutement par voie de mutation du 2 février 2022 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}. À compter du 1er mars 2022, Madame Agnès BAREILLE-DELPHIN matricule 6114 est recrutée par voie de mutation au Département des Hautes-Pyrénées en qualité d'attaché territorial au 7^{ème} échelon (indice personnel conservé : brut 815 – majoré 668) ancienneté conservée.
ARTICLE 2: Madame Agnès BAREILLE-DELPHIN est affectée sur le poste n° 11206 à la Direction des Ressources et de l'Administration Générale - Direction de l'Administration et des Finances - Service Affaires Juridiques Achats ;
Sa résidence administrative est fixée à Tarbes ;
ARTICLE 3. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois par courrier ou par voie électronique à partir du site internet : www.telerecours.fr à compter de la date de notification de la présente décision.
ARTICLE 4. M. Le Président du Conseil Départemental et Mme Le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notifié le :

Fait à Tarbes, le 15 février 2022
Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale des Services,

Chantal BAYET